

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant la demande de permis de construire déposée par la société
« Dunkerque-Arena »
portant sur la réalisation d'une salle multi-usage de 10700 places
pour une surface à créer de 28626 m² sur la commune de Dunkerque.

Conclusion et avis de la commission d'enquête

En application de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 et à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Lille du 28 mai 2013 constituant la commission d'enquête présidée par Michel Gilmet ainsi que les membres titulaires Messieurs Jacques Duc et Jean Paul Dancoisne ont conduit l'enquête publique sur la demande présentée par la société Dunkerque-Arena ayant son siège social 207 rue Vancauwerberghe 59640 Dunkerque portant sur la réalisation d'une salle couverte multi-usage de type ARENA de 10 700 places.

Cette surface à créer, de 28626 m,² est située sur le site du Noort Gracht, quartier de Petite-Synthe à Dunkerque.

Ce lieu est situé dans une zone d'anciens terrains portuaires délimitée par le décret du 1^{er} mars 1978 sous l'appellation « Opération d'Intérêt National » article R121-4-1 code de l'urbanisme modifié par décret 2011-1649 du 25 novembre 2011, à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son caractère majeur.

La société Dunkerque-Arena a déposé un permis de construire relatif à cet ouvrage le 25 octobre 2012 suivant les dispositions des articles R123, 1 et suivant du code de l'environnement.

L'enquête s'est déroulée du 17 juin au 17 juillet 2013.

Un dossier et registre d'enquête ont été mis à la disposition du public dans chaque siège des six communautés de communes du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale SCOT (Dunkerque, Bergues, Cassel, Cappellebrouck, Hondschoote, Wormhout).

Ont été relevés :

- 73 notes sur les registres
- 50 courriers
- 1 pétition comportant 981 signatures de protestataires

De nombreuses visites informelles d'information.

Une réunion publique le 26 juin à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque a été suivie par environ 500 personnes dont 30 prises de parole appropriées ayant appelées autant de réponses.

Les comptes rendus des interventions et toutes formes d'observations écrites sont annexés au rapport d'enquête ainsi que les réponses apportées par les porteurs du projet.

Les fortes préoccupations des citoyens portent sur cinq thèmes principaux :

- Opportunité et dimensionnement
- Coût excessif et financement incertain
- Implantation et voisinage inquiétant des sites « SEVESO »
- Réticence sur le processus partenariat public-privé
- Interrogation sur le fait de subordonner la réalisation d'Aréna au complexe « Grand Nord » qui n'a pas l'agrément de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

Cette enquête publique qui s'identifie à une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier sous l'appellation « Opération d'Intérêt National (OIN) et **qui attribue à la commission d'enquête les missions suivantes :**

- Vérifier le respect des obligations légales et réglementaires.
- Veiller au processus d'information du public.
- Recueillir les observations, suggestions et contre-propositions.
- Obtenir un mémoire en réponse du porteur du projet suite aux remarques formulées.
- Rédiger un rapport de synthèse lequel doit permettre à l'autorité compétente, ici Monsieur le Préfet du Nord, de disposer d'éléments supplémentaires à la poursuite de l'instruction du projet, dans le but d'arrêter une décision la plus significative, répondant aux attentes exprimées.
- Donner les raisons personnelles qui motivent son avis, compte tenu de l'analyse des observations, des propositions et contre-propositions recueillies durant l'enquête.

Au vu des arguments positifs qui motivent cette réalisation :

- 1- **Revitaliser l'économie** de l'agglomération par la création d'emplois tant pour la période de réalisation, qu'un nombre certain de contrats d'embauche pour l'exploitation du site, sans omettre les activités induites offertes dans la durée aux entreprises locales, la commission retient l'intention du pétitionnaire de faire participer des entreprises proches du site à la construction et à l'intendance journalière du chantier.
- 2- **Soutenir et promouvoir l'activité touristique** notamment celle de l'hôtellerie aujourd'hui deuxième pourvoyeur d'emplois en France et dont le Dunkerquois est déficitaire en nombre d'établissements.
- 3- **Créer un outil exceptionnel** au pouvoir d'attraction sportive et culturelle sur tout le littoral et témoigner d'une volonté de soutien aux disciplines sportives de haut niveau.
- 4- **Enrichir le territoire communautaire** d'une salle homologuée par les fédérations sportives internationales, qui, aujourd'hui en est dépourvu et ainsi répondre à la demande des disciplines sportives phares notamment le basket, le handball, le hockey et autres...

- 5- **Favoriser l'éclosion d'un projet innovant** à la fois créateur d'un lien social fort autour du sport et de la culture mais aussi de reconquête urbaine de friches délaissées.
- 6- **Contribuer à la sortie de crise** par l'investissement générateur d'activités et de richesses nouvelles. Ce projet bénéficie du soutien de nombreux élus. Arena va générer des recettes privées mais aussi des recettes publiques qui vont pouvoir être utilisées localement pour des projets d'intérêt collectif.
- 7- **Etendre l'activité d'Aréna** à l'accueil de structures d'entraînement pour l'accès au haut niveau, à l'accompagnement éducatif et pratique handisport ainsi qu'aux actions à destination des quartiers défavorisés.
- 8- **Allier le sport et la culture** de manière à assurer une complémentarité indispensable pour l'équilibre financier si d'aventure les résultats sportifs n'étaient plus conformes à ceux du moment.
- 9- **Partager l'enthousiasme des responsables sportifs et jeunes** qui en majorité apportent leur soutien au projet en précisant que le monde de demain se construit au présent et que malgré le contexte économique morose du moment l'espoir est de revivre des jours meilleurs suivant la pensée : « l'avenir appartient aux audacieux ».

Compte-tenu également de **l'avis favorable de l'ensemble des conseils municipaux** des communes de la Cud dont les documents finalisés ont été présentés et approuvés en conseil communautaire (délibération du 15 décembre 2012).

Considérant l'ensemble de ces motifs et sur la base détaillée de notre rapport d'enquête, la commission émet un AVIS FAVORABLE au projet de construction de la salle ARENA multi-usage de 10 700 places dans le quartier de Petite-Synthe à Dunkerque.

Toutefois à l'examen des observations circonstanciées du public et notamment la position de l'autorité environnementale, la commission d'enquête assortit formellement son avis des RESERVES et RECOMMANDATIONS suivantes :

1^{ère} réserve : La prise en compte des réserves énoncées dans **l'avis délibéré de l'autorité environnementale** qui **recommande** au maître d'ouvrage du projet Arena de présenter un dossier d'étude d'impact complet qui intègre l'ensemble des éléments du programme (infrastructures et équipements) nécessaire au bon fonctionnement de l'Arena dès sa mise en service.

L'aspect sécuritaire et la fluidité du trafic routier étant au cœur du projet, tous ces aménagements (parking, voieries, échangeur A16) sont indissociables de la construction Arena.

Intégrer l'avis DIR du 28 mai 2013, présent au dossier d'enquête : **« Le fait que les différentes procédures d'enquêtes publiques concernant le site du Noort-Gracht soient réalisées de façon indépendante amène des difficultés à donner un avis favorable sans réserve sur une seule partie du programme ».**

2^{ème} réserve : En cas d'accident majeur, afin d'éviter la congestion des voies d'accès, les difficultés d'évacuation, l'acheminement des secours, la commission d'enquête **préconise que soit réalisé dans le même temps le Barreau de Cappelle** pour assurer le franchissement du canal de Bourbourg permettant le désenclavement du site en question.

3^{ème} réserve : La vocation essentielle de la ville de Dunkerque qui en fait sa richesse est d'être une ville industrielle. Ce qui entraîne des pollutions de tous ordres même si de nombreuses dispositions tendent à les limiter. Le récent classement en site « Seveso » seuil haut des établissements Minakem doit interpeller les responsables sur le danger potentiel au niveau du transport des matières dangereuses dans cette zone.

La commission d'enquête prescrit aux spécialistes dans ce domaine, la mise en place des dispositifs sécuritaires accrus particulièrement au niveau des plans de circulation à l'approche du site.

4^{ème} réserve : Au niveau de la protection de l'environnement et de ses annexes, la commission s'appuie sur les **prescriptions et avis de l'enquête « loi sur l'eau »** conduite dans le même temps par Monsieur Jacques Duc.

Recommandations :

- 1- La commission d'enquête **recommande** à la personne publique responsable du dossier, de saisir la **commission nationale du débat public** afin de mieux maîtriser le budget final, compte tenu du flou maintes fois évoqué des dépenses annexes lourdes, imputables à l'opération et l'incertitude conjoncturelle des participations financières attendues.

- 2- Etant donné la carence d'information soulignée par grand nombre de visiteurs, la commission d'enquête **recommande** une meilleure concertation entre les parties, maître d'ouvrage, élus directement concernés, les associations, les responsables du monde économique local. **Cette concertation pourrait prendre la forme d'une commission locale d'information dans l'évolution du projet et ainsi mieux diffuser les résultats des suivis aux différents acteurs et publics concernés.**

- 3- Mettre en place un **ingénieur écologue et une équipe dédiée au suivi des chantiers avec pour objectifs :**
 - Veiller à la bonne mise en œuvre des mesures appropriées.
 - Surveiller, conseiller, répondre aux interrogations des riverains et associations.
 - S'assurer du respect du « grenelle de l'environnement ».

Le 29 août 2013,

Le président de la commission d'enquête,
Michel GILMET

Les commissaires-enquêteurs,

Jacques DUC

Jean-Paul DANCOISNE

